

DEVIS ÉLECTRIQUE

1- ÉTENDUE DES TRAVAUX

LE PRÉSENT CONTRAT COMPREND LA FOURNITURE DU MATÉRIEL, LA MAIN-D'ŒUVRE, LES OUTILS ET TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION COMPLÈTE ET À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES TRAVAUX CONSISTENT À :

- LES MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE EXISTANTE.
- LA SUPPRESSION DE PRISES DE COURANT.
- LE RACCORDEMENT DES NOUVEAUX SERVICES MÉCANIQUES.
- LA MISE EN MARCHÉ DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES INSTALLÉS, UNE FOIS VÉRIFIÉS, RÉGLÉS ET ÉQUILIBRÉS.
- LES TRAVAUX SUIVANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL :
 - PERCÈMENTS POUR CONDUITS ET/OU ÉQUIPEMENTS DANS LES MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS DE 150mm ET PLUS.
 - RÉFECTION DE MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ
 - TRANCHÉES : EXCAVATION, REMBLAIS ET RÉFECTIONS D'OUVRAGES ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ASSOCIÉS PAR CONTRE, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT DE CES OUVRAGES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- TOUS LES AUTRES TRAVAUX MONTRÉS AUX PLANS.

2- CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DOIT SE RENDRE SUR LES LIEUX AFIN DE VÉRIFIER ET DE PRÉVOIR DANS SA SOUMISSION TOUTES LES CONDITIONS DE CHANTIER QUI PEUVENT AFFECTER SES TRAVAUX.
- COORDONNER AU CHANTIER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LA LOCALISATION EXACTE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS.
- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT SE FAMILIARISER AVEC LES PLANS ET DEVIS DE CIVIL. IL SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE SES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SUR LESQUELS IL EFFECTUE DES TRAVAUX. IL DOIT AVISER PAR ÉCRIT LE PROPRIÉTAIRE ET L'INGÉNIEUR DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX. PAR LA SUITE, L'ENTREPRENEUR DEVIENT RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS.
- TOUT TRAVAIL EFFECTUÉ ET TOUS LES ÉQUIPEMENTS FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE GARANTIS POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION PROVISOIRE DES OUVRAGES, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
- TOUS LES CONDUITS NE SONT PAS MONTRÉS ET CEUX QUI LE SONT, LE SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
- TOUT APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE FOURNI PAR L'ENTREPRENEUR QUI EST SUSCEPTIBLE DE NECESSITER DES EXAMENS, DES RÉGLAGES, DES RÉPARATIONS OU DE L'ENTRETIEN PENDANT QU'IL EST SOUS TENSION DOIT PORTER UN MARQUAGE, EXÉCUTÉ À PIED D'ŒUVRE, AVERTISSANT LES PERSONNES DES DANGERS POTENTIELS DE CHOC ÉLECTRIQUE ET D'ARC ÉLECTRIQUE. CE MARQUAGE DOIT ÊTRE SITUÉ DE MANIÈRE À ÊTRE CLAIREMENT VISIBLE PAR LES PERSONNES AYANT À EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR L'ÉQUIPEMENT CONFORMÉ À L'ARTICLE 2-306 DU C.E.Q.
- LES PLANS D'ÉLECTRICITÉ S'ADRESSENT À DES PERSONNES COMPÉTENTES DANS LEUR MÉTIER RESPECTIF. ILS SONT DESTINÉS À MONTRER L'ARRANGEMENT GÉNÉRAL ET L'ÉTENDUE DES TRAVAUX. LA LOCALISATION EXACTE DES CONDUITS, DES SORTIES ET DE L'ÉQUIPEMENT EST DICTÉE PAR LES CONDITIONS DU CHANTIER. ON NE DOIT DONC PAS SE SERVIR D'UNE ÉCHELLE POUR LIRE LES PLANS.

3- DÉMOLITION

- L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR TOUTE LA DÉMOLITION AINSI QUE LA RÉFECTION REQUISE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER ET CONFIRMER LES INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET SERVICES DE BÂTIMENTS EXISTANTS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE DÉMANTELEMENT ET DE RÉFECTION. COORDONNER AVEC TOUS LES INTERVENANTS.
- ANNULER TOUS LES CONDUITS ET CONDUCTEURS EXISTANTS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DÉMANTELER JUSQU'AU PANNEAU DE DISTRIBUTION.
- POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS ENLEVÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT, LORSQUE POSSIBLE, ENLEVER LES CONDUCTEURS D'ALIMENTATION. SINON, IL DOIT TERMINER LES CÂBLES DANS UNE BOÎTE DE JONCTION AVEC MARETTE, LE TOUT TEL QUEXIGÉ PAR LE CODE ÉLECTRIQUE. FAIRE L'IDENTIFICATION DES CIRCUITS.
- PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS AFIN DE MINIMISER LES OUVERTURES DANS LES MURS ET PLAFONDS EXISTANTS.

4- AMÉNAGEMENT

- APPORTER TOUTES LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES AUX PANNEAUX ÉLECTRIQUES EXISTANTS AFIN DE POUVOIR RÉALISER LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER TOUTES LES ALIMENTATIONS REQUISES POUR LES SERVICES MÉCANIQUES, TEL QUE PLANS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SCÉLER LES OUVERTURES QUI TRAVERSENT LES ZONES COUPE-FEU À L'AIDE D'UN PRODUIT DE SCÉLLEMENT APPROUVÉ SELON LE TYPE DE ZONE.

5- IDENTIFICATION

- L'ENTREPRENEUR DOIT IDENTIFIER LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET CEUX RÉUTILISÉS AVEC NOM DU PANNEAU QUI L'ALIMENTE. CETTE IDENTIFICATION DOIT ÊTRE FAITE AVEC UNE ÉTIQUETEUSE ÉLECTRONIQUE ET VISIBLE À L'INTÉRIEUR DE LA BOÎTE ET SUR LA PLAQUE DE RECOURVEMENT DE L'ÉQUIPEMENT. COORDONNER L'IDENTIFICATION AVEC LE CLIENT.
- IDENTIFICATION DE LA FILIERE:
 - À L'AIDE D'UN RUBAN DE PLASTIQUE NUMÉROTÉ OU COLORÉ, MARQUER, DE FAÇON PERMANENTE ET INDÉLÉBILE, LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS DE PHASE DE CHAQUE PANNEAU ÉLECTRIQUE.
 - CONSERVER L'ORDRE DES PHASES ET LE MÊME CODE DE COULEUR POUR TOUTE L'INSTALLATION.
 - LE CODE DE COULEUR DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ACNOR C22.10.

6- DOCUMENTS À FOURNIR

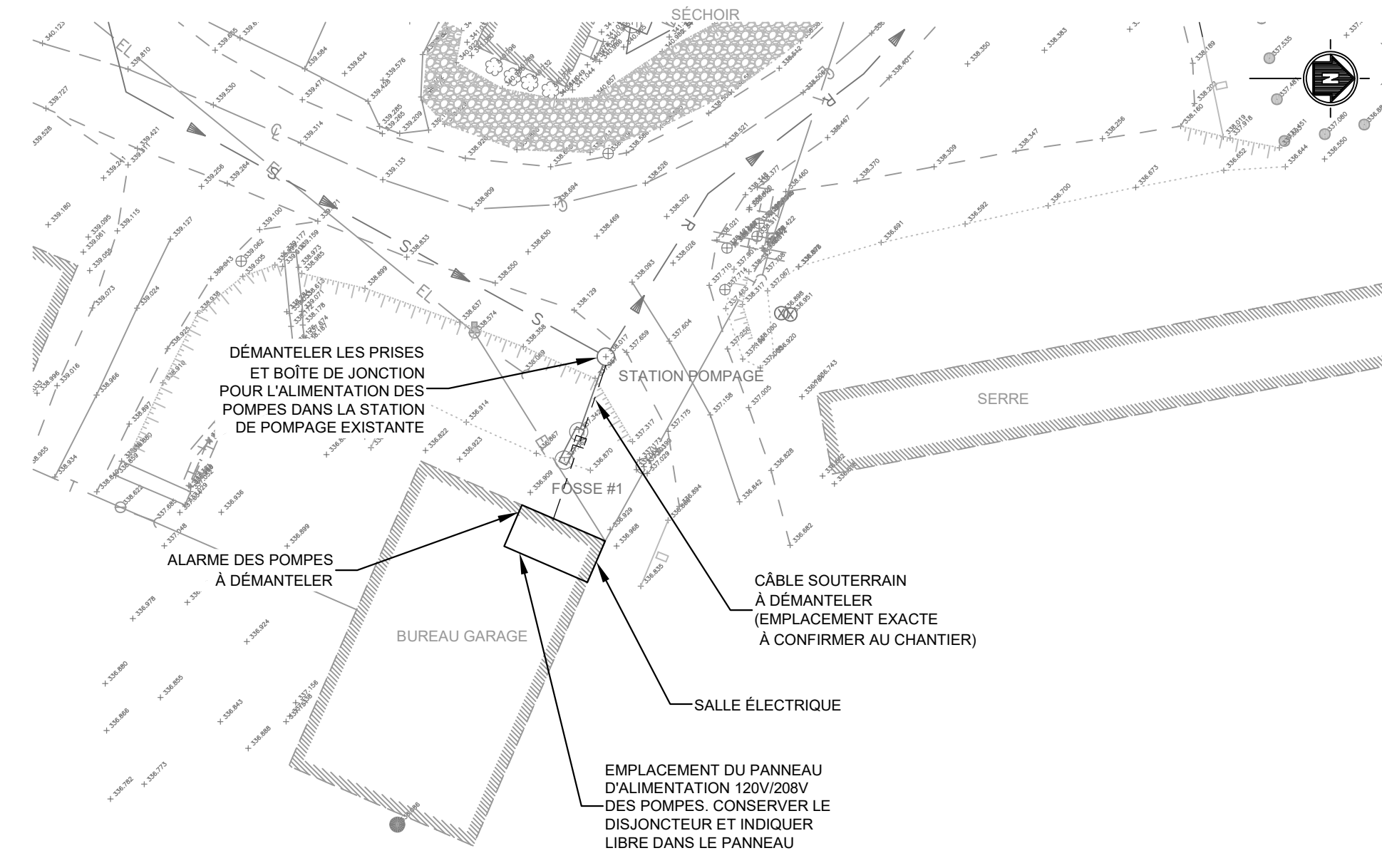
- DESSINS D'ATELIER
 - AVANT DE PLACER SES COMMANDES, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS QU'IL PROPOSE DE FOURNIR ET D'INSTALLER ET IL DEVRA IDENTIFIER L'ÉQUIPEMENT SÉLECTIONNÉ SUR LES DESSINS D'ATELIER. LES DESSINS DEVONT ÊTRE FOURNIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE "PDF" POUR APPROBATION PAR L'INGÉNIEUR. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE DIX (10) JOURS OUVRABLES POUR LA VÉRIFICATION DES DESSINS D'ATELIER DES ÉQUIPEMENTS.
 - LA VÉRIFICATION DES DESSINS D'ATELIER INDIQUE SEULEMENT QUE LA QUALITÉ ET LE DESIGN EN GÉNÉRAL DE L'ÉQUIPEMENT SONT ACCEPTABLES. LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS, DES QUANTITÉS OU DE LA LOCALISATION DES CONNEXIONS DE L'ÉQUIPEMENT DEMEURE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.
- DESSINS TEL QUE RELÈVÉ (TQC)
 - L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR EN FORMAT ÉLECTRONIQUE (CLÉ USB).
 - IDENTIFIER CHAQUE DESSIN DANS LE COIN INFÉRIEUR DROIT COMME IL SUIT. "DESSIN D'APRÈS EXÉCUTION LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ RÉVISÉ ET MONTRÉ LES SYSTÈMES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES TELS QU'ILS ONT ÉTÉ INSTALLÉS" (SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR) (DATE).
 - CES PLANS DOIVENT REPRÉSENTER EXACTEMENT LES TRAVAUX QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS. LE POSITIONNEMENT EXACT DES ÉQUIPEMENTS, TOUTES LES DIRECTIVES (SI APPLICABLE), INSÉRER LES INDEX DACTYLOGRAPHIÉS, ETC.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR EN FORMAT ÉLECTRONIQUE (CLÉ USB) LE MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS AU CHANTIER. CES MANUELS SONT UNE COMPILATION STRUCTURÉE DES DONNÉES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN COMPRENANT TOUS LES DESSINS D'ATELIER APPROUVÉS, LES PLANS "TEL QUE RELÈVÉ", LES GARANTIES ET LES NOMS ET ADRESSES DE L'ENTREPRENEUR ET DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS. FOURNIR DES CAHIERIERS À TROIS ANNEAUX CONSTITUÉS DE FEUILLES MOBILES RELIÉES, CAHIERIERS À COUVERCLE RIGIDE EN VINYLE & MUNIS D'UNE POCHETTE POUR INSÉRER LES DESSINS.

7- MISE EN SERVICE

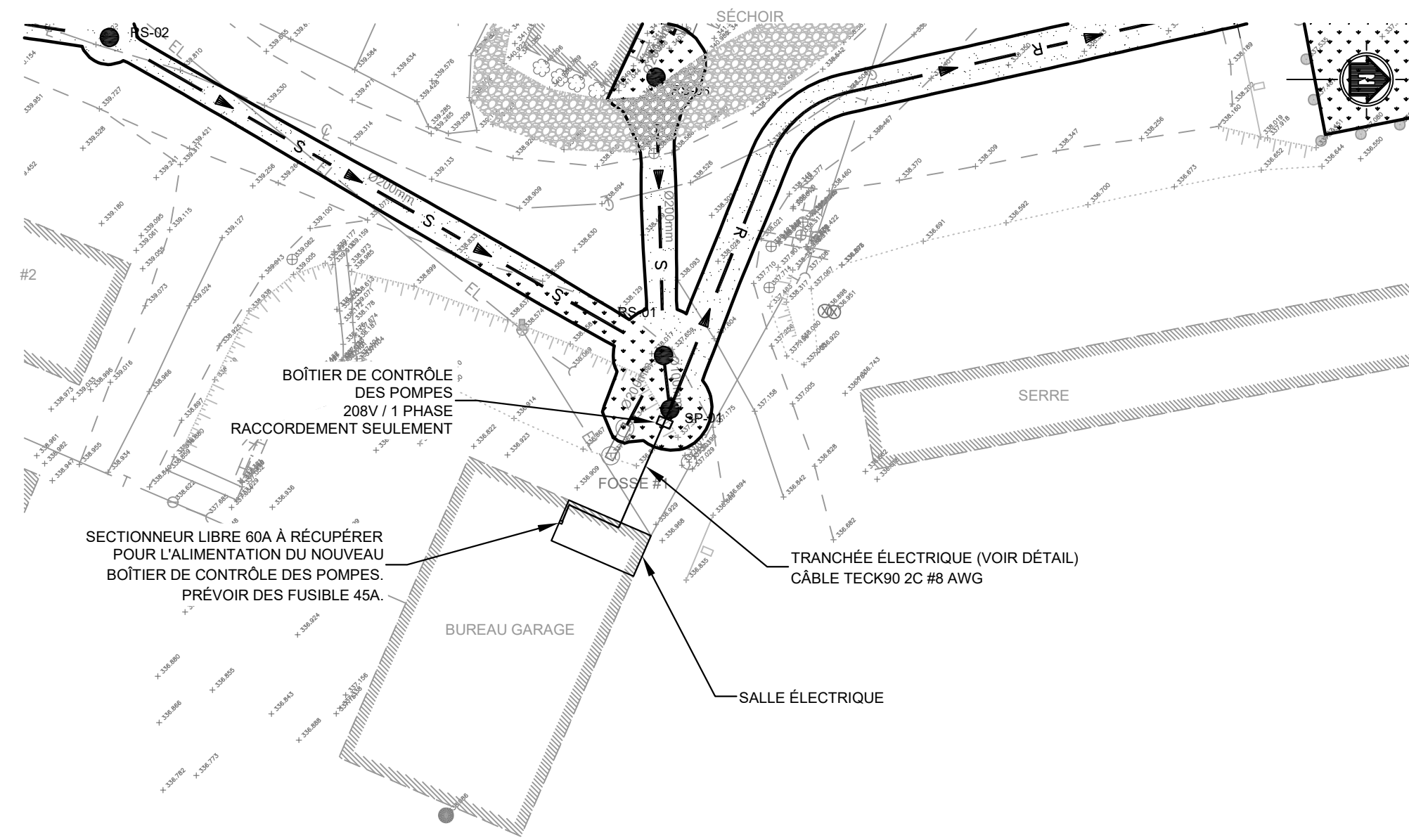
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ EST RESPONSABLE D'INSTALLER ET DE FOURNIR LES OUTILS, LE MATÉRIEL ET LES SERVICES D'UN TRAVAILLEUR COMPÉTENT POUR LA CONFIGURATION, LA CALIBRATION, LES ESSAIS ET LA MISE EN SERVICE DE L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS QU'IL FOURNIT, ET CE, EN COORDINATION AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET LES AUTRES DISCIPLINES. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT S'ASSURER QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ASSUME SON RÔLE D'INTÉGRATEUR, AFIN QUE L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES AYANT UN LIEN AVEC SON TRAVAIL SOIT COMPLETS, FONCTIONNELS ET BIEN INTÉGRÉ.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT VÉRIFIER LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS RACCORDÉS EN PRÉSENCE DE L'ENTREPRENEUR QUI A FOURNI L'ÉQUIPEMENT. IL DOIT S'ASSURER DU SENS DE ROTATION AINSI QUE DU CALIBRAGE DES PROTECTIONS. PRÉVOIR DES FICHES DE VÉRIFICATION ET DE MISE EN MARCHÉ POUR LES ÉQUIPEMENTS.
- FOURNIR LES OUTILS, LE MATÉRIEL ET LES SERVICES D'INSTRUCTEURS QUALIFIÉS POUR ASSURER LA FORMATION DU PERSONNEL D'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN QUANT AU FONCTIONNEMENT, À LA COMMANDE, AUX RÉGLAGES, AU DIAGNOSTIC DES PROBLÈMES ET À L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT.

8- CODES ET PERMIS

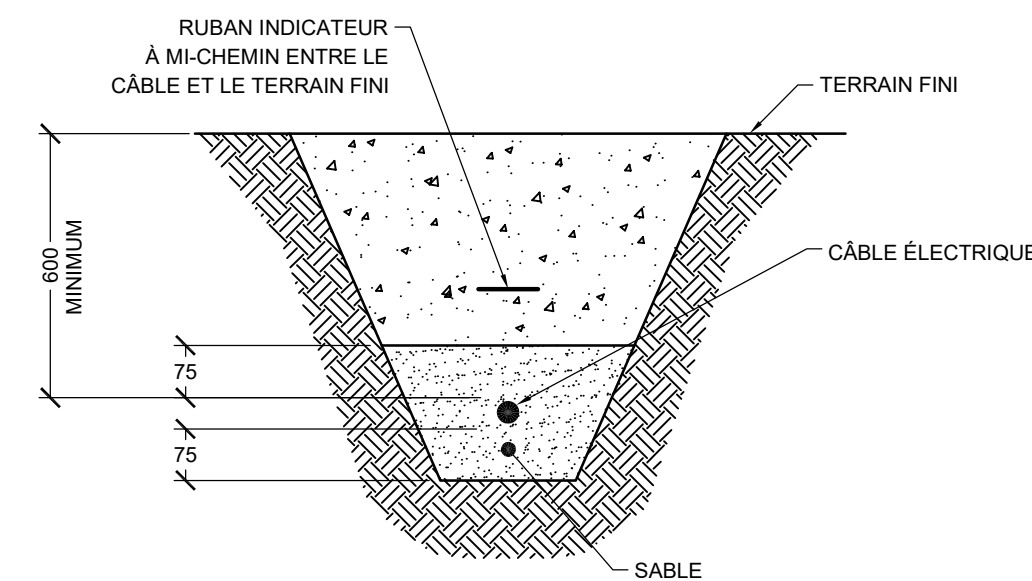
- TOUTE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DEVRA ÊTRE CONFORME AU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC, DERNIÈRE ÉDITION.
- TOUS LES RÉGLEMENTS PROVINCIAUX, MUNICIPAUX ET AUTRES SE RAPPORTANT AUX OUVRAGES SPÉCIFIÉS S'APPLIQUENT ET L'ENTREPRENEUR EST TENU DE S'Y CONFORMER SANS COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE.



CONDITION EXISTANTES ET DÉMANTELEMENTS
ÉCHELLE : 1 : 500



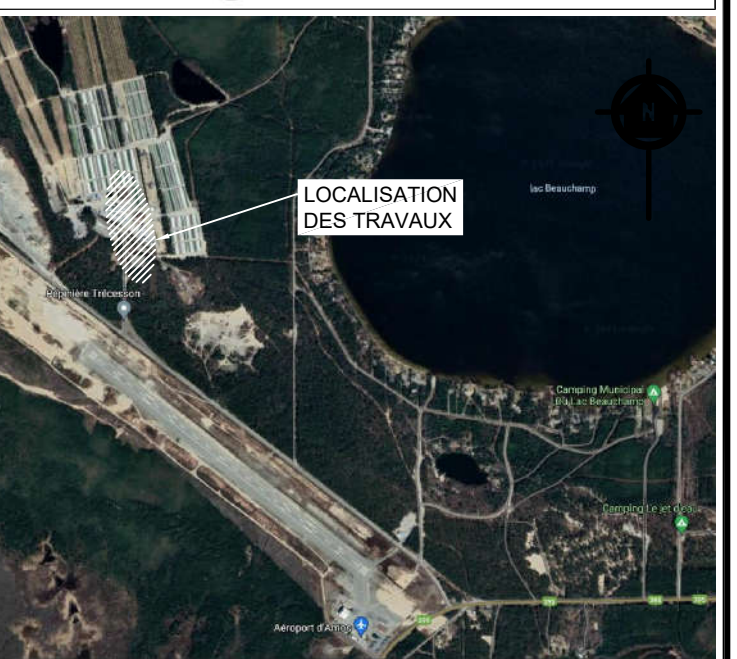
CONDITION PROJETÉES
VUE DE PLAN
ÉCHELLE : 1 : 500



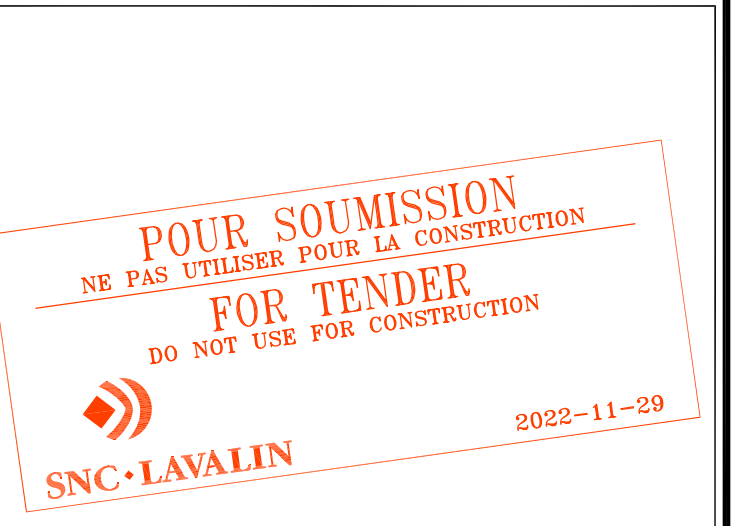
TRANCHÉE TYPIQUE
AUCUNE

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts

Québec



Professionnels :



NOTES:
LES COORDONNÉES APPARAISSANT SUR CE PLAN FONT RÉFÉRENCE AU SYSTÈME DE PROJECTION SCOPRO MADS SORS, FUSÉAU 10. LE CADASTRE APPARAISSANT SUR CE PLAN EST À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
LES ÉLEVATIONS APPARAISSANT SUR CE PLAN FONT RÉFÉRENCE AU SYSTÈME D'ÉLEVATION DU NIVEAU MOYEN DES MERS (N.M.M.).

REV	DATE	ÉMISSIONS	PAR	VER.	APP.
0	2022-11-29	POUR SOUMISSION		R.Pou	R.Pou

Scabau(x) :

SNC-LAVALIN

SNC-Lavalin Stavibel inc.
25, rue Ste-Anne, bureau 101
Ville-Marie (Québec) J9V 2B8
Tél. : 819 622-2646
Téloc. : 819 622-2617
www.snc-lavalin.com

Projet :
TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Titre :
ÉLECTRICITÉ TRÉCESSON PÉPINIÈRE TRÉCESSON CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMANTELEMENT PLANS, DEVIS ET DÉTAIL

Dessiné par : Miguel Ayotte, tech.	Date orig. : Juin 2021
Conçu par : Robert Poulin, ing.	Chargé de projet : Christiaan F. Gunther, ing.
Vérifié par : Robert Poulin, ing.	Projet n° : 682634-0000
Approuvé par : Robert Poulin, ing.	Référence : -
Échelle : Indiquée	Dessin n° : 682634-0000-47DD-0101
	Rév. : 0